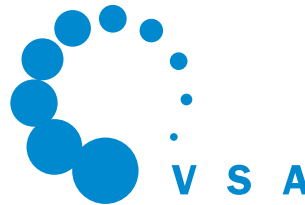


Verband Schweizer
Abwasser- und
Gewässerschutz-
fachleute

Association suisse
des professionnels
de la protection
des eaux

Associazione svizzera
dei professionisti
della protezione
delle acque

Swiss Water
Association



Europastrasse 3
Postfach, 8152 Glattbrugg
sekretariat@vsa.ch
www.vsa.ch
T: 043 343 70 70

DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le traitement des données matérielles et des données personnelles en lien avec une pénurie d'électricité et les stations d'épuration des eaux usées (STEP) est régi par la loi suisse sur la protection des données. Le VSA, Association suisse des professionnels de la protection des eaux, veille au respect de ces dispositions.

Contexte

En cas de pénurie d'électricité, les stations d'épuration des eaux usées (STEP) sont exclues d'un éventuel contingentement de l'approvisionnement en électricité. Cette exclusion présuppose que les gestionnaires de réseau de distribution concernés connaissent les points de soutirage du réseau électrique correspondants des STEP.

Les cantons doivent garantir, par l'intermédiaire d'un service central de coordination, qu'OSTRAL, l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise, soit informée des points de soutirage du réseau électrique à exclure d'un contingentement. Les cantons ont chargé le VSA de procéder à la première collecte de ces données.

Finalité de la collecte des données

La collecte des données est effectuée exclusivement en vue de la préparation et de la gestion d'une pénurie d'électricité. Les données collectées sont utilisées uniquement à cette fin. Elles ne sont ni publiées ni traitées à d'autres fins.

Utilisation et transmission des données

Les informations collectées suivantes sont transmises à OSTRAL : les points de soutirage du réseau électrique, la STEP correspondante, la consommation annuelle d'électricité ainsi que le gestionnaire de réseau de distribution compétent.

OSTRAL transmet ces informations au gestionnaire de réseau de distribution concerné, qui fournit l'électricité à la STEP en question.

Les données personnelles des personnes de contact restent auprès du VSA. Le VSA utilise ces données exclusivement dans le cadre de la préparation et de la gestion d'une pénurie d'électricité. Une transmission à OSTRAL n'a lieu qu'en lien avec une pénurie d'électricité et uniquement si elle est nécessaire à la coordination et à la gestion de cette situation.

Conservation des données

Les données collectées sont conservées par le VSA pour une durée indéterminée, pour autant qu'elles soient nécessaires à la préparation et à la gestion d'une pénurie d'électricité. Le VSA protège ces données conformément à l'état de la technique. Lorsque les données ou la collecte de données correspondante ne sont plus nécessaires, les données sont supprimées.

Contact

Les questions relatives à la protection des données ou au traitement de données personnelles peuvent être adressées au service de contact suivant : lausanne@vsa.ch

Droits des personnes dont les données sont enregistrées par le VSA dans ce contexte

Dans le cadre du droit applicable en matière de protection des données, ces personnes peuvent demander des renseignements sur les données traitées les concernant et exiger la rectification de données personnelles inexacts.